



CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

8 octobre 2021

## Accord sur l'organisation et le temps de travail

# La CFDT s'engage aux côtés des salariés de droit privé de la CCIR Paris Île-de-France

En juin dernier la CFDT, comme l'ensemble des organisations syndicales, avait refusé de signer la proposition d'accord présentée par la direction. Nous estimions alors que l'effort de l'employeur n'était pas à la hauteur des contre-propositions que nous avons faites.

**L'attente des salariés est grande** notamment, sur le Compte Épargne Temps et la mobilité :

Pour les nouveaux embauchés il est actuellement impossible d'ouvrir un CET, les deux conventions collectives dont ils dépendent (SYNTEC ou EPI), n'en prévoient pas. Celui des salariés du groupe fermé du GIE ou les agents publics qui ont basculé en droit privé est gelé pour la même raison.

⇒ **Cet accord permet de débloquer la situation.**

Le manque d'harmonisation entre les différents règlements rend les mobilités entre les différentes entités de la CCIR hasardeuses.

⇒ **Cet accord permet de débloquer la situation**

Après avoir refusé dans un premier temps de rouvrir les négociations, la direction a fait une nouvelle proposition (communication RH du 27 septembre). En revenant notamment pour les salariés en horaires variables sur le nombre de jours de RTT, portés à 14 et en abaissant le nombre de jours travaillés pour les collègues au forfait jours à 212. En calquant les règles de compensation en cas d'astreintes sur celles du Règlement Intérieur de la CCIR. En s'engageant à appliquer les règles plus favorables d'une future convention collective des CCI, la direction a fait un pas en direction des salariés de droit privé.

**La CFDT a donc décidé de s'engager à son tour et de signer l'accord sur l'organisation et le temps de travail. Cependant, sans la signature d'une des deux autres organisations syndicales représentatives (CGT et UNSA) avant ce soir, cet accord ne pourra être mis en œuvre et la situation restera telle qu'elle est aujourd'hui. Au moment où nous écrivons ces lignes toutes les deux refusent de signer l'accord.**



Nous ne pouvons que regretter le manque d'ambition d'une direction dont les propositions qui sans être scandaleuses sont loin d'être à la hauteur de nos attentes en matière d'avancées sociales. Quant à l'intersyndicale permanente CFE-CGC, CGT, UNSA, (assez inédite) qui refuse systématiquement de s'engager et joue le jeu dangereux du blocage continu tant au niveau régional que national, son attitude est tout simplement incompréhensible et irresponsable. Elle laisse les salariés de droit privé au milieu du gué, met en grand danger les salariés du GIE, qu'elle n'a visiblement pas rencontré au contraire de la CFDT et conduit au pas de charge, l'ensemble des agents des CCI dans le mur.

**Vous partagez nos idées ?**

**Rejoignez Nous!**

[facebook.com/cfdt.cci](https://www.facebook.com/cfdt.cci)  
[twitter.com/cfdtcci](https://twitter.com/cfdtcci)  
[www.cfdt-cci.com](http://www.cfdt-cci.com)

9 rue Coquillière - 75001 PARIS - 07 87 12 50 40 – [permanence@cfdt-cci.com](mailto:permanence@cfdt-cci.com)